

Recours commerciaux

Recommandations 17, 18 et 20

Le gouvernement convient avec le Comité qu'il est préférable d'améliorer les règles antidumping au niveau multilatéral. Le Canada soutient les efforts visant à entreprendre la négociation de l'Accord antidumping de l'OMC dans le but d'en renforcer et d'en améliorer les règles. Comme le note le Comité, la principale préoccupation du Canada en ce domaine est le recours à des mesures antidumping par les États-Unis contre ses exportations. Cela dit, et vu qu'il n'existe pour l'instant aucune perspective immédiate de négociations multilatérales sur cette question, le gouvernement continuera à rechercher des améliorations à l'application et au fonctionnement des systèmes antidumping dans l'hémisphère. En même temps, le Canada, qui utilise beaucoup les mesures antidumping, doit aussi chercher à préserver l'efficacité des recours de cette nature.

Le gouvernement est d'accord avec la recommandation 18, à savoir que les disciplines sur les subventions doivent être établies dans le cadre de l'Accord de l'OMC sur les subventions et les mesures compensatoires plutôt que sur une base hémisphérique. Comme ils ne seraient pas assujettis aux nouvelles règles négociées dans le contexte d'un accord hémisphérique, les pays n'appartenant pas à la ZLEA pourraient en effet continuer à perturber les marchés des Amériques et d'ailleurs. Il serait donc préférable que les nouvelles disciplines sur les subventions dans l'hémisphère soient établies en parallèle avec les disciplines multilatérales équivalentes.

En ce qui concerne l'agriculture cependant, le gouvernement continuera d'examiner les moyens possibles d'atteindre les objectifs convenus d'élimination des subventions à l'exportation dans l'hémisphère, préférablement par la négociation de l'élimination multilatérale des subventions à l'exportation au sein de l'OMC.

Concernant l'application de droits compensateurs, les producteurs canadiens s'inquiètent des interventions américaines contre leurs exportations. À cet égard, les négociations sur la ZLEA offrent au gouvernement l'occasion de chercher à améliorer et à clarifier le fonctionnement des lois sur les droits compensateurs dans l'hémisphère, afin d'en atténuer les effets sur les exportations canadiennes.